



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
Bureau des Elections et de la Citoyenneté

**Arrêté portant convocation des électeurs pour les élections complémentaires  
au sein du conseil des prud'hommes de Lens :  
collège employeurs - sections commerce et industrie du 26 octobre 2015  
MODIFICATIF**

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-10-116 du 22 juin 2015 portant délégation de signature ;

Vu la circulaire ministérielle DGT 2009-114 du 22 mai 2009 relative à l'organisation d'élections prud'homales complémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juin 2015 portant convocation des électeurs pour les élections complémentaires au sein du conseil des prud'hommes de Lens-collège employeurs-section commerce et industrie le 26 octobre 2015 ;

Vu le courrier de Monsieur le Procureur de la République acceptant le retrait de la démission d'un conseiller prud'homme au conseil du conseil des prud'hommes de Lens-collège employeur, section commerce ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture du Pas-de-Calais ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le nombre de vacances actuelles est donc modifié comme suit:  
*- de 1 des 7 sièges de conseiller au conseil des prud'hommes de Lens - collège employeur - section commerce.*

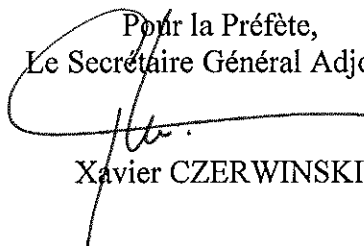
Le reste sans changement.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

**Article 3** : M. le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 7 juillet 2015

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général Adjoint,



Xavier CZERWINSKI